

PROCEDURE D'INSCRIPTION

- 1- Renvoyez le **formulaire d'inscription** à l'adresse : summerschool@univ-paris-diderot.fr, avec :
 - les **documents complémentaires** (ci-contre)
 - l'**acompte de 30% du prix d'inscription***, soit 650€, à verser sur le compte de l'Université Paris Diderot en même temps que l'envoi de ce formulaire d'inscription :

*tous frais bancaires restent à la charge du candidat

titulaire du compte : université Paris VII – Agent comptable

IBAN : FR761007 1750 0000 0010 0579 558

BIC : BDFEFRPPXXX

Libellé du virement : Paris Diderot Summer School 2015

- 2- **Test de français** : l'Université Paris Diderot vous transmettra les codes d'accès afin que vous passiez le test de langue française en ligne. Ce test permettra la constitution de groupes homogènes pour les cours de FLE.
- 3- **Sélection des étudiants** par l'Université Paris Diderot :
 - vous recevrez un email vous indiquant si vous avez été sélectionné.e ou non
 - si votre candidature n'est pas retenue l'Université Paris Diderot vous reversera l'acompte de 30%
- 4- **Inscription** : si votre candidature est retenue vous serez invité.e à vous inscrire sur une plateforme en ligne
- 5- **Validation définitive** : vous verserez le complément du montant des frais d'inscription, soit 1526€. Votre inscription ne sera effective qu'une fois le complément des frais d'inscription versé sur le compte de l'Université Paris Diderot.
- 6- L'Université Paris Diderot vous transmettra une **confirmation d'inscription**

**DU 6 AU 24 JUILLET
2015**



Documents complémentaires

- Photocopie du passeport
- Photocopie de votre certificat de scolarité
- Deux photos d'identité
- Un certificat d'assurance maladie et civile internationale
- Un relevé d'identité bancaire

Frais d'inscription : 2176€

- Les frais d'inscription incluent : les cours de FLE et les conférences, les sorties organisées par l'Université Paris Diderot, les déjeuners en semaine (sauf exception), le logement, la carte des transports parisiens
- Restent à la charge des participant.e.s notamment : le transport du pays de résidence à Paris, les dîners, les repas du week-end et jour férié, les frais personnels
- L'hébergement est pris en charge du 5 au 25 juillet 2015, tout prolongement sera entièrement à la charge des participant.e.s
- Les démarches administratives et l'obtention des visas relèvent uniquement de la responsabilité des étudiant.e.s.